

Séance du Conseil Municipal du 15 AVRIL 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20 heures, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (adjoints puis ordre alphabétique) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Chantal BACHELAY, Yann DELAHAYE, Jean-Pierre de SAINT ACHEUL, Emmanuel MAITRE, Gary SZUMNY.

Excusés : Jean-René FLAMANT a donné procuration à Mme HERBET, Martine FAUQUEMBERGUE a donné procuration à Mme FLINTHAM-WALLET, Marie-Françoise FELLER a donné procuration à M. MAITRE, Jean-Pascal JORON a donné procuration à Jean-Pierre de SAINT ACHEUL. Paul MARTICHO. Mme HERBET a été élue secrétaire de séance.

- - - - -

Concernant l'ordre du jour, Madame le Maire annonce qu'elle décide le **report** de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) lors d'une prochaine réunion étant donné le nombre d'absent qui ont donné procuration (période de vacances scolaires). M. Normand précise que le Plan Communal de Sauvegarde ne peut être terminé tant que le PLU n'est pas approuvé.

Compte de gestion et compte administratif 2009 pour la commune et le budget assainissement

Le compte administratif et compte de gestion communal ont été étudiés lors d'une réunion de travail ainsi que les bases du budget 2010.

Section de fonctionnement :	dépenses réalisées : 317 741,26 €
	recettes réalisées : 418 526,56 €
	excédent 2009 : 100 785,30 €

Section d'investissement :	dépenses réalisées : 320 961,22 €
	recettes réalisées : 98 219,90 €
	déficit 2009 : 222 741,32 €

Les réalisations d'investissement en 2009 comprennent notamment : une partie des travaux de construction de l'atelier communal (135 663,46 €), des extensions de réseaux d'eau, de téléphone, d'éclairage public chemin de St Sauflieu au hameau de Buyon et route de Bacouel pour la salle multisports, l'aménagement de voirie à la mare du hameau de Buyon, le remplacement des portes et fenêtres au logement communal, la continuité de l'élaboration du PLU...

La reprise des résultats pour le budget 2010 tient compte des résultats antérieurs : - 53 145,69 € en investissement et 267 815,30 € en fonctionnement ; ainsi que des restes à réaliser (qui permettent le paiement de factures d'investissement avant le vote du budget) : notamment en dépenses 94 000 € pour la construction de l'atelier, 106 785 € pour le rejointoiement des murs de l'église etc , et en recettes les subventions relatives à l'atelier et l'emprunt de 250 000 € déjà prévu au budget 2009...

La reprise des résultats pour 2010 est donc de 140 977 € en recettes de fonctionnement (article 002) et 275 887 € en dépenses d'investissement (article 001) avec une affectation à l'article 1068 de 174 478 € pour « boucher » le déficit d'investissement de 2009 minoré par la différence positive des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif et le compte de gestion 2009 de la commune ainsi que l'affectation des résultats.

Concernant le compte administratif et compte de gestion 2009 du budget annexe **assainissement**, les résultats de l'année 2009 sont :

Section d'exploitation :	dépenses réalisées : 15 963,52 € (dont 6170,46 € pour l'acquisition de 203 compteurs d'eau d'occasion)
	recettes réalisées : 17 145,47 € (dont 256,66 € amortissement subvention demandé par la Préfecture en 2007, 2010 sera la dernière année)
	excédent 2009 : 1181,95 €

Section d'investissement : dépenses réalisées : 17 598,66 € (dont 17 342 € pour l'installation de 2 bâches de stockage des boues issues de la station d'épuration)
recettes réalisées : 9 599,20 € (dont 173420 € de subvention du Conseil Général pour l'installation des bâches de stockage de boues)
déficit 2009 : 7 999,46 €

La reprise des résultats pour le budget 2010 tient compte (en plus des résultats de l'année indiqués ci-dessus) des résultats antérieurs, à savoir : en exploitation un excédent antérieur de 5395 € et en investissement un excédent antérieur de 48 156 €, soit 6577 € à l'article 002 en recettes d'exploitation et 40 157 € à l'article 001 en recettes d'investissement à reprendre en 2010.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif « assainissement 2009 », le compte de gestion et l'affectation des résultats.

Budget primitif communal 2010

Le Conseil Municipal étudie les propositions du Maire pour le budget communal 2010 qui tient compte des éléments connus à ce jour, sachant qu'il est possible d'effectuer des décisions modificatives en cours d'année si besoin.

M. Normand précise que certains arbres seront taillés suite à la demande d'EDF.

M. Vorbeck indique que suite à la réunion du syndicat d'assainissement qui a eu lieu préalablement à la séance du Conseil Municipal, qu'il faut prévoir 52 000 € pour la participation à verser au syndicat d'assainissement (les 40 000 € qui étaient déjà prévus sont complétés par 12 000 € prélevés sur le programme d'investissement destinés au programme d'aménagement des bords de la rivière de la Selle et chemins de promenades).

La décision de principe de **souscription d'un emprunt** de 250 000 € prévu dès 2009 a été prise lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 04 mars 2010. Les démarches effectuées ont permis d'étudier plusieurs propositions. Mme le Maire remercie les personnes ayant participé aux entretiens avec les différentes banques, notamment M. Maitre. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la souscription auprès de la Caisse d'Epargne avec un taux de 3,54 % sur 12 ans.

Par ailleurs, après avoir étudié les simulations établies par Monsieur le Trésorier de Conty, sur demande de la collectivité (y compris la répercussion sur les feuilles d'impositions des administrés), le Conseil Municipal décide une augmentation de 1% du produit attendu. Il est rappelé d'une part, que les valeurs locatives sur lesquelles sont basées les taux d'impositions ne sont pas fixées par la commune et d'autre part, que la taxe professionnelle a été modifiée par la Loi.

Pour mémoire :	Taux votés :
Taux 2009	en 2010
Taxe d'habitation : 5,67 %	Taxe d'habitation : 5,72%
Taxe foncier bâti : 13,64 %	Taxe foncier bâti : 13,76 %
Taxe foncier non bâti : 20,59 %	Taxe foncier non bâti : 20,77 %
Taxe professionnelle : 7,48 %	Taxe professionnelle : 7,55 %

Le Conseil Municipal adopte les **taux d'impositions pour 2010** tels qu'indiqués ci-dessus.

Le budget primitif 2010 est voté en équilibre à 527 826 € en dépenses et recettes de fonctionnement et 376 169 € en dépenses et recettes d'investissement. L'investissement en 2010 porte principalement sur la fin des dépenses relatives à la construction de l'atelier municipal et le rejointoiement des murs de l'église, le fonds de concours à verser à la communauté de communes du canton de Conty pour les travaux de voirie réalisés en 2009 et le mini giratoire prévu place du Petit Plachy en 2010, la fin du PLU, et divers autres projets ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget communal à l'unanimité.

Budget assainissement 2010

En section d'exploitation l'équilibre en dépenses et en recettes est établi à 17 334 €, ce qui comprend : la rémunération due au délégataire, la mission d'assistance technique du Conseil Général, l'assurance souscrite pour perte d'eau, l'amortissement des biens (tableau établi par Véolia distribué au Conseil Municipal)...

En section d'investissement, les dépenses portent uniquement sur l'amortissement de la subvention demandé par la Préfecture en 2007 soit 257 € ; en recettes figurent l'amortissement des biens et le solde d'exécution d'investissement (+ 40157 €) soit 48 705 €. Il n'y a pas d'équilibre en section d'investissement mais cela est toléré car les recettes sont supérieures aux dépenses.

Le budget assainissement 2010 ne prévoit pas d'investissements particuliers étant donné le projet de station d'épuration intercommunale (Plachy-Buyon, Prouzel, Bacouel sur Selle) du syndicat d'assainissement.

Le Conseil Municipal adopte le budget assainissement à l'unanimité.

Le Maire donne la parole à M. Vorbeck qui rend compte des avancées du syndicat d'assainissement dans le projet de construction de la station d'épuration intercommunale : négociations et échange de terrains, les bureaux d'études (pour l'étude topographique et le dossier loi sur l'eau) ont été choisis par le syndicat, un marché devra être établi pour avoir un maître d'œuvre qui effectuera notamment le plan de la future station d'épuration, puis un autre marché à échelle européenne étant donné le montant prévisible des travaux de construction de la station devra être effectué, la station d'épuration devrait fonctionner en 2014.

Par ailleurs, dans le cadre de la DSP délégation du service public de l'eau, M. Vorbeck informe le Conseil Municipal qu'une première négociation avec les entreprises Véolia et SPEE est prévue en mairie le lundi 26 avril à partir de 8 h 30 avec la collaboration de M. Fabry de la DDAF (Direction de l'Agriculture et de la Forêt, devenue DTM Direction des Territoires et de la Mer)

Sujets complémentaires

- **Nouveau mode de fonctionnement du syndicat d'électricité / Fédération départementale**

Madame le Maire expose que par arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2009, les statuts de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme ont été modifiés.

La Fédération exercera en lieu et place du SIER la maîtrise d'ouvrage des travaux à compter du 1^{er} janvier 2010. Dans les conventions passées entre la commune et le SIER pour la réalisation de travaux, il convient que la Fédération Départementale d'Energie soit substituée au SIER dans ses droits et obligations découlant de cette convention afin que la Fédération réalise les travaux ou prestations dans les mêmes conditions que celles convenues entre la Commune et le SIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer les avenants aux conventions en cours entre la commune et le SIER pour que la Fédération Départementale d'Energie soit substituée au SIER dans l'exécution des conventions à compter du 1^{er} janvier 2010.

- **Fonds de concours à verser à la Communauté de communes du canton de Conty**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie réalisés par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Canton de Conty vont être payés sous forme de versement d'un fonds de concours. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce principe et autorise Madame le Maire à signer les conventions relatives aux versements de ces fonds de concours.

De plus, le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie qui seront réalisés en 2010 par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Canton de Conty pour le mini giratoire rue du Commandant André Dodart / place du Petit Plachy seront payés d'une partie par un mandat d'un montant de 5450 € (estimation-article 2152- 6000 € prévus au budget) et d'une autre partie sous la forme d'un versement de fonds de concours d'un montant de 182 € (article 2041). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce principe et autorise Madame le Maire à faire les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

Concernant les travaux de voirie réalisés en 2009 à la mare du hameau de Buyon, le fonds de concours restant à verser à la Communauté de communes s'élève à 2237 € (prévu au budget 2010).

Délibérations relatives à la construction de l'atelier communal

- **Carrelage** : Madame le Maire rappelle que, lors du Marché de travaux relatif à la construction des ateliers municipaux, le lot « carrelage » n'avait pas été attribué et précise qu'il convient désormais de délibérer sur l'attribution de ce lot. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot « carrelage » à l'entreprise BOULANGER Guy à Ville sur Anrce (80300) pour un montant de travaux de 1739,50 € HT soit 2080,44 € TTC.

- **Avenants pour travaux supplémentaires**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de l'atelier municipal, il a été demandé la fourniture et la pose d'un hublot extérieur supplémentaire ainsi qu'une prise de courant et un simple allumage. Ces travaux supplémentaires doivent faire l'objet d'un avenant pour un montant de 269,10 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction de l'atelier municipal, il a été demandé la fourniture et la pose d'un robinet de puisage sur applique dans le garage. Ces travaux supplémentaires doivent faire l'objet d'un avenant pour un montant de 77,75 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cet avenant et autorise Madame le Maire à le signer.

Informations et questions diverses

- Mme Herbet indique de la part de M. Flamant excusé, que le voyage organisé pour les jeunes, cet été, sera à destination de Walibi, le dimanche 29 août 2010. Elle rappelle également que la réunion de préparation du Marché de printemps aura lieu le 22 avril.
- Rappel des prochaines manifestations dans la commune :
 - le 24 avril, portes ouvertes à la Bibliothèque avec une exposition sur Plachy-Buyon
 - le 24 avril, Parcours du cœur
 - le 30 avril, spectacle « Tu m'as dans la peau Léon »
 - le 9 mai, 15^{ème} Marché de Printemps
 - les 30 et 31 mai, fête locale
 - les 18-19 et 20 juin, exposition des œuvres de Rémy Estève

La séance est levée à 23 h 00